



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Calvados



Hérouville Saint Clair, le 14 septembre 2015

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de collège

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
S /C Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Délégation aux ressources
humaines

Dossier suivi par
Nathalie ROLLET
Réf. : 2015/263
Téléphone
02 31 45 95 89
Télécopie
02 31 45 95 62
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.
dsden14-drh@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

Objet : Rappel concernant le plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.)
Réf. : circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO hors-série n°3 du 30
mai 2002

Je vous rappelle la nécessité et l'obligation légale d'un P.P.M.S. dans les
établissements scolaires.

Les efforts fournis dans ce sens sont en progrès sensible et sont à saluer.

PPMS	2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	Rédigés	Validés	Rédigés	Validés	Rédigés	Validés
Ecoles publiques	447/521	218	460/515	331	475/502	153
Collèges publics	48/63	18	57/62	29	57/61	24

Cependant, je demande à ceux d'entre vous qui n'ont pas encore rédigé leur
P.P.M.S. de le finaliser et de le transmettre à la Délégation aux Ressources
Humaines **pour le vendredi 15 janvier 2016**, délai de rigueur.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la mise à jour du document, à faire à
chaque rentrée en fonction des mouvements des personnels et d'élèves et de
l'évolution de la structure et de son organisation.

Enfin, je vous rappelle qu'un exercice de « Mise à l'Abri » doit être réalisé tous
les ans pour valider votre PPMS et le compte rendu de celui-ci doit être remonté
à mes services pour une analyse des problèmes éventuellement rencontrés afin
de vous aider à les résoudre.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information
ou pour toute aide dans la mise en œuvre.

Jean-Charles HUCHET

CPI : Mesdames et Messieurs les représentants des personnels au CHSCTS D.
Monsieur le Conseiller Départemental de Prévention
Monsieur le correspondant départemental sécurité – risques majeurs.